



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

lutte contre le tabagisme

Question au Gouvernement n° 926

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE TABAGISME

M. le président. La parole est à M. Frédéric Barbier, pour le groupe La République en marche.

M. Frédéric Barbier. Madame la ministre des solidarités et de la santé, le tabac tue chaque année 78 000 personnes en France. Nous sommes tous concernés ; nous sommes tous touchés – ces personnes sont des proches, des amis, un membre de notre famille ou un collègue de travail.

Madame la ministre, vous avez fait de la lutte contre le tabagisme, notamment chez les jeunes, votre cheval de bataille.

Un arsenal de mesures a concouru à la baisse de la consommation que nous constatons aujourd'hui : mise en place d'un fonds de prévention ; augmentation de la prise en charge de 50 à 150 euros pour les substituts nicotiniques ; paquet neutre ; « mois sans tabac » ; diversification des activités de commerce de proximité des buralistes. Enfin, l'augmentation du prix du paquet de cigarettes est sans nul doute la grande mesure qui a permis l'inversion de la courbe de la consommation du tabac. Notre objectif de faire passer le paquet de cigarettes à 10 euros d'ici à 2020 va donc dans le bon sens.

Le baromètre annuel de l'agence Santé publique France, que vous avez présenté ce lundi, fait état d'une baisse d'un million du nombre de fumeurs en un an, ainsi que d'une baisse notoire de la consommation de tabac chez les plus défavorisés. C'est du jamais vu depuis 2000 !

Cette politique combinant dissuasion, accompagnement et prévention s'avère payante. Nous devons aller plus loin pour protéger les adolescents du tabac, pour accompagner le sevrage tabagique, pour établir une traçabilité indépendante des produits du tabac, pour une fiscalité européenne, pour la mise en place d'accords transfrontaliers de prévention.

Nous ne pouvons en effet tolérer que le tabac soit l'équivalent d'un crash d'avion par jour. Madame la ministre, je connais votre détermination : vous avez l'ambition, avec Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, de faire tomber le nombre de fumeurs de 27 % à 17 % en moins de dix ans. Pouvez-vous nous dire quelles sont les priorités de votre programme national de réduction du tabagisme ?

M. Thibault Bazin. En zone transfrontalière, surtout !

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Mesdames et messieurs les députés, je commence

par vous demander d'excuser ma voix - je vous promets que je n'ai pas trop fumé. (*Sourires.*)

Le tabagisme est en effet un enjeu majeur de santé publique ; c'est la première cause de mortalité évitable dans notre pays, et son coût pour la société est considérable. Le nombre de fumeurs réguliers quotidiens a baissé d'un million en un an : c'est une diminution sans précédent depuis plus d'une décennie. Toutes les cibles sont concernées, notamment les personnes les plus modestes, les chômeurs et les jeunes. En particulier, la consommation quotidienne a baissé de sept points chez les adolescents de dix-sept ans.

Tout cela est lié aux nombreuses mesures réglementaires prises et aux actions de prévention menées depuis 2014, avec notamment le plan cancer et le programme national de réduction du tabagisme, mais aussi le mois sans tabac, le triplement du forfait de remboursement des substituts nicotiniques, le paquet neutre – beaucoup critiqué, notamment au sein de cette assemblée, mais qui porte ses fruits.

Nous poursuivrons la lutte par l'augmentation progressive du prix du paquet jusqu'à 10 euros en 2020. Le Président de la République a souhaité que la prévention soit la grande priorité du quinquennat en matière de santé. Nos annonces sur les prix ont déjà permis une baisse des ventes de 10 % au premier trimestre 2018 ; et, pour mieux accompagner les fumeurs, l'assurance maladie rembourse maintenant des gommes à mâcher et des patchs nicotiniques.

Cette politique est menée en concertation avec Gérard Darmanin, afin d'aider les buralistes : nous n'agissons pas contre eux, mais avec eux, pour la santé publique. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Barbier](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 926

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mai 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [30 mai 2018](#)